

SIAEP DE SCEAUX COURTEMPIERRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2011

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Tous les codes entre crochets (exemple : [\[VP56\]](#), [\[D102.0\]](#)) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être
obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :5	
1.6.2.	Production	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5.	Autres volumes.....	6
1.6.6.	Volume consommé autorisé	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Financement des investissements	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service	14
4.4.	Amortissements	14
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	15
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SCEAUX DU GATINAIS ET COURTEMPIERRE / SIAEP SCEAUX - COUTEMPIERRE

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

• Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : [Nom des communes adhérentes au service]

- SCEAUX DU GATINAIS (en totalité)
- COURTEMPIERRE (en totalité)
- CORBEILLES EN GATINAIS (partiellement)
- PREFONTAINES (partiellement)

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

La perception de FERRIERES EN GATINAIS effectue les recouvrements des factures d'eau pour le compte du Syndicat des eaux de SCEAUX du Gâtinais et COURTEMPIERRE.

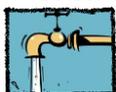
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **880** habitants au 31/12/2011 (625 habitants au 31/12/2010).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **616** abonnés au 31/12/2011, (**522** au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
SCEAUX DU GATINAIS	358	448	0	448	25,14 %
COURTEMPIERRE	145	154	0	154	6,21 %
CORBEILLES EN GATINAIS	6	6	0	6	0 %
PREFONTAINES	13	8	0	8	38,46 %
Total	522	616	0	616	18,01 %

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **78 530** m³ pour l'exercice 2011 (74 135m³ pour l'exercice **2010**).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2010 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Château d'eau Sceaux	Forage		74 135	78 530	5,93 %
Total			74 135	78 530	5,93 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

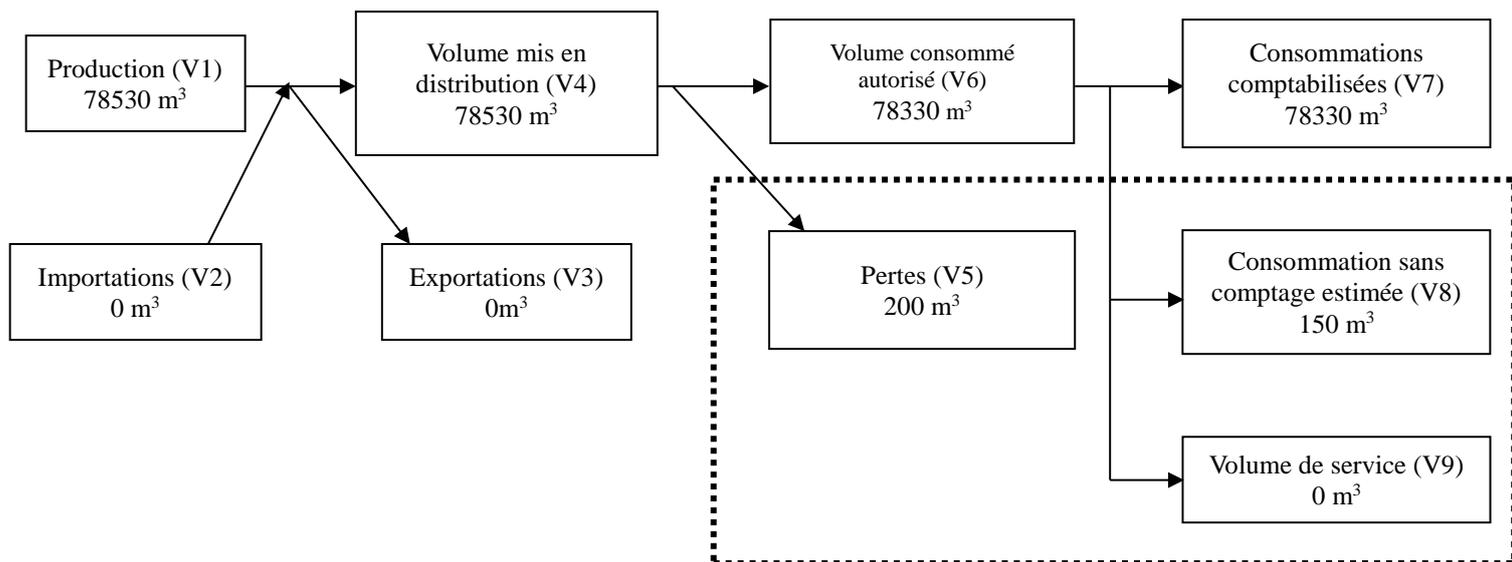
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eau brute qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2010 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Château d'eau Sceaux	74 135	78 530	5,93 %	[VP212]
Total du volume produit (V1)	74 135	78 530	5,93 %	[Σ(VP212*VP194)/ΣVP194]

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Le service n'achète pas d'eaux traitées.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			- 1,49 %
Abonnés non domestiques			0
Total vendu aux abonnés (V7)			[-1,49 %]
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total exporté vers d'autres services (V3)			0

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2010 en m ³ /an	Exercice 2011 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	150	150	0
Volume de service (V9)	0	0	0

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2010 en m ³ /an	Exercice 2011 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	73 935	78 330	5,94 %

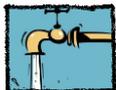
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 25 kilomètres au 31/12/2011, ([25 kilomètres au 31/12/2010).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 75,00 € au 01/01/2011
75,00€ au 01/01/2012

		Exercice 2010	Exercice 2011
Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	25,00 €	25,00 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 20 mm	30,00 €	30,00 e
	Abonnement DN 25 mm	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [60] m ³	0,85 €/m ³	0,85 €/m ³
	Tranche 2 : 60 à [250]m ³	0,64 €/m ³	
	Tranche 3 : [.250.....]à [.....]m ³	0,51 €/m ³	
Autre : _____		€	
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5,5 % %	5,5 % %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,2004 €/m ³	0,2784 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre: _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/06/2003 effective à compter du 24/07/2003 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 24/12/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 21/12/2011 effective à compter du 23/03/2012 fixant .le prix de locations des compteurs

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2010	Exercice 2011	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0 %
Part proportionnelle	$[60*0,85+60*0,64]=89,40$	$[120*0,85]=102,00$	14,09 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	114,40	127,00	11,01 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	$120*0,07 = 8,40$	$120*0,07 = 8,40$	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	$(120*0,2004 = 24,05)$	$(120*0,2784 = 33,41)$	38,92 %
Autre :	$120*0 = 0$	$120*0 = 0$	0 %
VNF Prélèvement :	$120*0 = 0$	$120*0 = 0$	0 %
TOTAL TTC (TVA si service assujetti (5,5 %))	$(114,40+8,40+24,05) * 1,055 = 154,93$	$127,00+8,40+33,41 = 168,81 * 1,055 = 178,09$	14,95 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	32,45	41,81	28,84 %
Total HT	146,85	168,81	14,95 %
Prix TTC au m³	1,29	1,41	9,05 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2011 en €/m ³	Prix au 01/01/2012 en €/m ³
[Sceaux du Gâtinais]	0,85	0,85
[Courtempierre]	0,85	0,85
Corbeilles en Gâtinais	0,85	0,85
Préfontaines	0,85	0,85

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle

□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2011] sont de 62 639 m³/an (63 587 m³/an en 2010).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du coût des fournitures et le financement des travaux.

2.3. Recettes



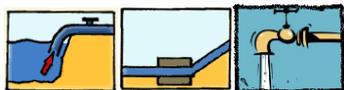
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	45 673,95	53 386,08	16,89 %
<i>dont abonnements</i>	14 221,69	14 825,00	4,24 %
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	59 895,64	68 211,08	13,88 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes : vente compteurs	44,00	37,40	- 15 %
Total autres recettes			
Total des recettes	59 939,64	68 248,48	13,86 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 [68 248,48 € ([59 939,64 € au 31/12/2010).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011
Microbiologie	4	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	4	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)		100
Paramètres physico-chimiques (P201.1)		100

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	0	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	[VP130] _{N-1}	[VP130]
20	mise à jour du plan au moins annuelle	[VP131] _{N-1}	[VP131]

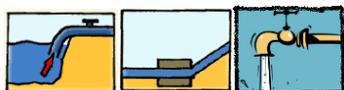
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	[VP132] _{N-1}	[VP132]
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	[VP133] _{N-1}	[VP133]
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	[VP134] _{N-1}	[VP134]
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	[VP135] _{N-1}	[VP135]
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	[VP136] _{N-1}	[VP136]
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	[VP137] _{N-1}	[VP137]
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	[VP138] _{N-1}	[VP138]
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	[VP139] _{N-1}	[VP139]
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est 0 ([0 en [2010]).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau en %	85,77 %	79,76 %
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	63587/74135 *100	62639/78530 *100

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la

politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 1,74 m³/j/km (78 530 – 62639) / 365*25), (en 2010, 1,16 m³/j/km ((74 135 – 63 587)/365*25)).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 1,74 m³/j/km (1,16m³/j/km en 2010).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau a été renouvelé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de [0] % de 0 % en 2010].

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

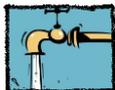
- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 0 %. 0 % en [2010].

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011
Nombre total des branchements	522	616
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	314	311
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,57 %	0,49 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	60,15 %	50,49 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget générales en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

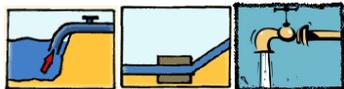
	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 680,02 €	6 826,69 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	853,33 €
	en intérêts	0

4.4. Amortissements



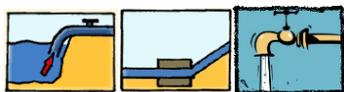
Pour l'année 2011], la dotation aux amortissements a été de 3 411,66 € € (3 411,66 € en [2010]).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Il n'y a pas de projet à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Il n'y a pas de programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2011.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



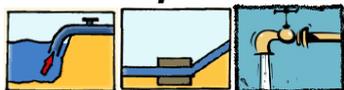
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances et n'en a pas accordée. 0 € a été abandonné et/ou versé à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2011, 0 €/m³ en [2010]).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas d'actions de coopération ou d'aide au développement mises en place.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2010	Exercice 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	625	880
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	154,93	178,09
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	1 j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	0	0
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,77 %	79,76 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,74m3/j/km ₁	1,16m3/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,74 m3/j/km	1,16 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0	0
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0